

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Portefeuille ISR croissance d'actions Tangerine (le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. au 1-877-464-5678 ou à tangerineinvestmentfunds@tangerine.ca, ou visitez le tangerine.ca/investissements.

Avant d'investir dans un fonds, évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	INI340	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Date de création de la série :	14 janvier 2022	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs 1832 S.E.C.
Valeur totale du Fonds au 31 août 2024 :	57,9 millions de dollars	Distributions :	annuelles, en Décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) en vigueur le 30 juin 2024 :	0,82 %	Placement minimal :	aucun montant minimal

Dans quoi le Fonds investit-il?

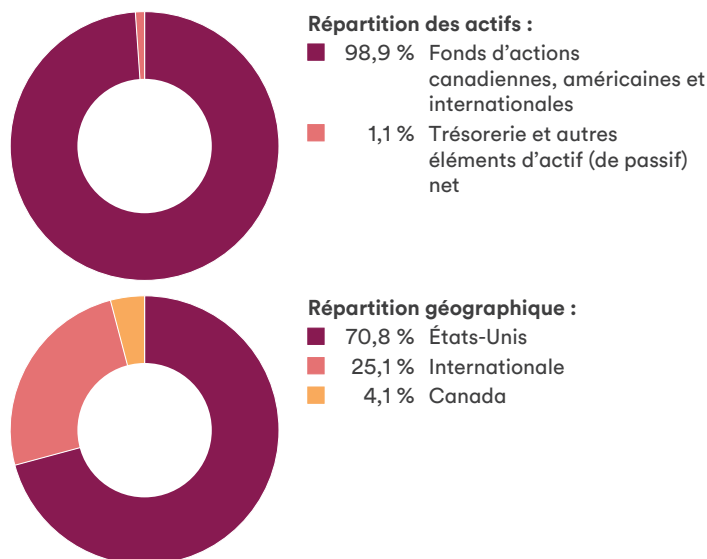
Ce Fonds vise à offrir une appréciation du capital en investissant à l'échelle mondiale dans un ensemble diversifié de fonds d'actions négociés en bourse qui reposent sur des critères d'investissement socialement responsable.

Les graphiques ci-après donnent un aperçu des placements du Fonds au 31 août 2024. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 31 août 2024)

1. FNB indiciel d'actions américaines à investissement responsable Scotia	70,8 %
2. FNB indiciel d'actions internationales à investissement responsable Scotia	25,1 %
3. FNB indiciel d'actions canadiennes à investissement responsable Scotia	3,0 %
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,1 %
Pourcentage total des dix principaux placements	100,0 %
Nombre total de placements	3

Répartition des placements (au 31 août 2024)



Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. estime que le niveau de volatilité du Fonds est **moyen à élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Qui devrait investir dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

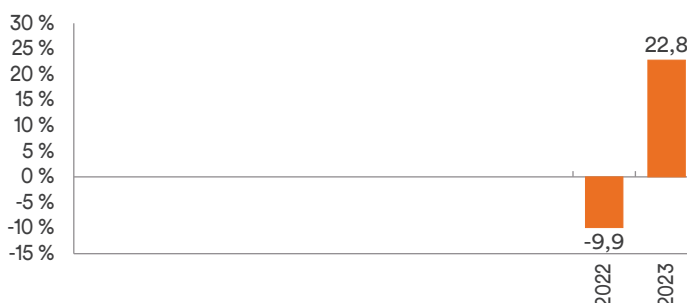
Comme la plupart des fonds, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts du Fonds au cours des 2 dernières années. Les frais du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des parts du Fonds chacune des 2 dernières années civiles. La valeur du Fonds a diminué pendant 1 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau présente le meilleur et le pire rendement des parts du Fonds sur une période de trois mois au cours des 2 dernières années civiles. Les meilleurs et pires rendements sur 3 mois pourraient être supérieurs ou inférieurs dans le futur. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Période de trois mois close le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	15,0 %	le 31 janvier 2024	Votre placement augmenterait pour s'établir à 1 150 \$
Pire rendement	(14,1) %	le 30 juin 2022	Votre placement chuterait pour s'établir à 859 \$

Rendement moyen

Au 31 août 2024, la personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts du Fonds à sa création détiendrait aujourd'hui 1 351 \$, ce qui donne un rendement annuel composé de 12,11 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds s'adresse aux investisseurs qui cherchent un fonds avec une approche d'investissement socialement responsable, qui recherchent principalement un potentiel de croissance du capital par le biais d'investissements en actions, et qui tolèrent le niveau de risque mentionné ici. Ce Fonds convient aux investisseurs ayant un horizon de placement à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre Fonds dans un compte non enregistré, les distributions du Fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Il n'y a actuellement aucuns frais d'acquisition payables au moment de l'achat, de l'échange ou du rachat de parts du Fonds.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 30 juin 2024, les frais du Fonds s'élevaient à 0,85 % de sa valeur, ce qui correspond à 8,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), des frais d'administration et des frais d'exploitation du Fonds en vigueur le 30 juin 2024. Gestion d'actifs 1832 S.E.C. a renoncé à certains frais du Fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,82 %
Ratio des frais d'opérations Il s'agit des frais d'opérations du Fonds en vigueur le 30 juin 2024.	0,03 %
Frais du Fonds	0,85 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Une commission de suivi équivaut à 0,4 % de la valeur de votre placement chaque année en reconnaissance des services offerts. Si vous investissez 1 000 \$ par année, la commission de 0,4 % s'élève à 4,00 \$.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de transfert	Des frais de 125,00 \$ sont facturés par le cabinet de votre représentant pour le transfert de vos placements à une autre institution financière.
Frais d'opérations à court terme	Le 15 avril 2025 ou vers cette date, sur la base de la valeur liquidative du jour ouvrable précédent, 1 % de la valeur des parts que vous vendez ou échangez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont remis au Fonds.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résilier un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'Aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'Aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs 1832 S.E.C. ou votre représentant. Ces documents et l'Aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C.

40, rue Temperance, 16e étage

Toronto (Ontario) M5H 0B4

Tél. : 1-877-464-5678

Lundi au vendredi de 8 h à 20 h HNE

Courriel : tangerineinvestmentfunds@tangerine.ca

Site Web : tangerine.ca/investissements

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.